



Restitution d'un dépôt de garantie

Par **Anise**, le **12/06/2014** à **23:46**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

ma fille suivant des études universitaires, nous lui avons loué une chambre meublée chez l'habitant. La propriétaire n'a pas voulu que j'indique sur l'état des lieux les quelques soucis mais j'ai pris des photos datées. Les 2 autres locataires sont déjà parties, apparemment sans restitution de leur chèque de dépôt. Ce soir la propriétaire est venue dire à ma fille qu'elle garderait son chèque car son petit ami venait lui rendre visite pour la 2^e fois et donc que cela occasionnait des frais. la location se termine à la fin du mois. Que faire si elle veut indiquer sur l'état des lieux des dégâts pré-existants comme ceux vus à l'entrée des lieux mais jamais réparés ou des frais imaginaires par la présence occasionnel d'un invité ? que faire si la propriétaire refuse de signer l'état des lieux ? comment prouver la remise des clés, ou que faire si elle n'est tout simplement pas présente ?

[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **14/06/2014** à **18:02**

Bonsoir,

[citation] mais j'ai pris des photos datées.[/citation]

Autant dire non datées, puisque c'est vous qui configurez la date sur votre appareil.

De telles photos doivent être tirées et réexpédiées à soi-même dans une enveloppe qu'on conserve non décachetée, ou déposées chez un auxiliaire de justice (notaire, huissier...).

[citation] La propriétaire n'a pas voulu que j'indique sur l'état des lieux[/citation]

Donc les lieux sont en bon état.

[citation] car son petit ami venait lui rendre visite pour la 2^e fois [/citation]

Ha la jalousie féminine...

C'est de l'enfumage et c'est tout.

Un petit article à ce sujet ici :

[citation]<http://www.alliance-habitat.com/blog/patrimoine-locatif/134-louer-une-chambre-les-regles-a-respecter/>[/citation]

Si rien n'est prévu au bail, aucune interdiction/majoration n'est opposable.

Pour le reste en cas de controverse il faudra faire intervenir un huissier de justice.

Par **Anise**, le **17/06/2014** à **16:24**

merci de votre réponse. Il me reste à tenir bon lors de l'état des lieux. on parle souvent des locataires mauvais payeurs ou destructeurs, mais face à certains propriétaires il y a de quoi regretter "être clean"